

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRE TRADING GOLD » en abrégé « ITG »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME GRANDE
MOSQUEE, Lot 225, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Fév. 2023, et enregistrés au CEPICI le 17 Fév 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE TRADING GOLD » en
abrégé « ITG »

Objet : VENTE ET ACHAT D'OR, CONFECTION DE BIJOUX EN OR ET ARGENT-BLANC, IMPORT EXPORT DE BIJOUX EN OR ET RAFINERIE D'OR. PRESTATIONS DIVERSES. Et pour la réalisation de l'objet social : l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe. Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME GRANDE
MOSQUEE, Lot 225, Ilot 0

Dirigeant(s) M DANSOKO FASSENOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-02996 du 16/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21636/GTCA/RC/2023 du 16/03/2023

